



## REPORT DES CONGÉS, LA POSTE SE FOUT DU MONDE

La Poste a répondu favorablement à une intervention de la CGT demandant le report des reliquats de congés 2010 jusqu'au 31 mai 2011 (au lieu du 30 avril 2011), en raison des dates tardives des congés de printemps (jusqu'au mois de mai).

Visiblement à La Poste, accorder une mesure qui aide un peu les agents la défrise, au point même de bafouer les règles de La Poste issues des textes législatifs.

En effet dans beaucoup de sites ou directions, La Poste considère que ces reports de 2010 pris en mai 2011 peuvent diminuer les bonis au titre de 2011. Curieusement, peu l'écrivent. C'est la nouvelle manière d'appliquer les règles RH : on bafoue les textes et on applique ce que l'on veut, sans texte sur lequel il pourrait y avoir recours. Au mieux, il y aura une info dans la « feuille de chou » de l'établissement ou de la direction.

### La réglementation est claire :

I. Pour une année donnée, seuls les congés pris **au titre de cette année** ouvrent droits à bonifications (**Extrait du BO du 10 mars 1986**).

II. Le congé annuel acquis au titre de l'année en cours, pris en dehors de la période du 1er mai au 30 septembre de chaque année ouvre droit à l'attribution de 1 ou 2 jours de congé supplémentaire (bonification) dans les conditions suivantes (extrait du guide du chef d'établissement):

- **1 jour de congé supplémentaire** (bonification) si le nombre de jours ouvrés pris hors période est de 5 - 6 ou 7 jours,
- **2 jours de congé supplémentaires** (bonification) si ce nombre est au moins égal à 8. (**Extrait du guide des chefs d'établissement**)

## LA POSTE N'A DONC PAS À CALCULER LES BONIS 2011 SUR LES CONGÉS 2010 POSÉS EN MAI 2011

### ON PEUT SE DEMANDER POURQUOI UN TEL MÉPRIS DES AGENTS :

- Méconnaissance de la réglementation ?
- Déqualification du personnel ?
- Refus des directions de métiers d'appliquer des décisions du siège ?
- Refus de responsable de La Poste d'appliquer une décision faisant suite à une demande de la CGT et qui pourrait paraître la favoriser ?
- Syndrome de la République bananière, chacun fait ce qu'il veut ?
- Et qu'on ne nous ressorte pas GEODE, ce n'est pas un logiciel qui fait la réglementation !

## QUOI QU'IL EN SOIT, RIEN N'EST ACCEPTABLE !

